

Séance du jeudi 20 mai 2021 à 18h45

Date de convocation : vendredi 14 mai 2021

Ordre du jour :

- Immeuble communal : location à usage commercial
- Vente matériel communal
- Programme travaux eau potable : assistance à maîtrise d'œuvre
- Jurés d'assises – année 2022
- Bureaux de vote élections 20 et 27 juin 2021
- Bail emphytéotique centrale photovoltaïque
- SICOM : modifications statuts
- Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt- et- un, le vingt mai à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M.POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - M. BRIANDET - M. DUPRÉ - M. DUBOIS - M. CRIBELIER - Mme LOUPIAS – Mme OUVRAT - M. VINCENT - Mme BRISSET - M.OZANNE – M. COURTEAUX – Mme COURTEAUX

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LATREILLE (M. BRIANDET) – Mme ASTIER BOURBON (Mme BLANCHETIERE)

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 est approuvé.

IMMEUBLE COMMUNAL **Location à usage commercial**

Madame Laure LHUILIER, Adjointe au Maire, rappelle aux membres présents que le bail du local à usage commercial 2 Rue Claude Brault à l'entreprise SASU Salaison AMMY DRISS arrive à échéance. Il convient donc de renouveler le bail 3/6/9 ans avec un loyer mensuel de 220 € et un préavis de 6 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de renouveler le bail commercial à M. AMMY DRISS dans les conditions annoncées.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents, qu'il a reçu une proposition d'achat de M. David COUTANGT pour l'achat de 20 chaises entposées aux ateliers techniques. Ces chaises n'étant plus utilisées par la collectivité, il est proposé un prix unitaire de 2 € (deux euros).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- de vendre les chaises au prix énoncé ci-dessus, soit 2 € l'unité
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

TARIF EXCEPTIONNEL LOCATION BARNUM

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu une demande de location de barnum de la part de la Société AIRCOS de Romorantin pour un mois (Mars/Avril 2021).
La location est proposée à 450 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré (1 abstention), le Conseil Municipal décide,

- la location du barnum à la Société AIRCOS de Romorantin au tarif de 450 € le mois.
- autorise Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

PROGRAMME TRAVAUX EAU POTABLE **Assistance à Maîtrise d'Œuvre**

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal présents qu'au vu des problèmes rencontrés avec l'eau potable, les constatations sont les suivantes :

- 1 forage est à réparer
- 1 autre forage présente un taux de fer trop important (d'après l'agence départementale de l'eau)

Il conviendrait de procéder en 2022 à l'installation de déferrisation. Pour ce faire, il faut retenir une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour préparer l'ensemble des documents nécessaires.

Le coût de cette étude est estimé à 7 685 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de signer l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

JURES D'ASSISES **Année 2022**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de désigner comme chaque année trois citoyens inscrits sur les listes électorales.

Après tirage au sort, les personnes désignées sont :

- 25 : AUFRERE Paulette
- 189 : CADOUX Jean-François
- 1204 : COURTAT Françoise

Des courriers accompagnés d'un questionnaire vont leur être envoyés.

BUREAUX DE VOTE
Elections du 20 et 27 juin 2021

Pour ces 2 dates, selon les règlementations sanitaires liées au COVID, seulement 3 électeurs ne pourront être présents dans la salle en même temps.

L'organisation des élections du 20/06/2021 sera la suivante :

Président : Alain POMA **Suppléante :** Laure LHUILIER

Elections départementales

8h00 – 11h30	11h30 – 15h00	15h00 – 18h00
Adeline OUVRAT	Ludovic BRIANDET	Katia SAINSON
Ana LATREILLE	Jacques DUPRE	Sandrine COURTEAUX

Elections régionales

8h00 – 11h30	11h30 – 15h00	15h00 – 18h00
Sébastien CHESNEAU	Bruno DANGER	Axel COURTEAUX
Eric DUBOIS	Marina ASTIER BOURBON	Isabelle BLANCHETIERE

L'organisation des élections du 27/06/2021 sera la suivante :

Président : Alain POMA **Suppléante :** Laure LHUILIER

Elections départementales

8h00 – 11h30	11h30 – 15h00	15h00 – 18h00
Ana LATREILLE	Ludovic BRIANDET	Katia SAINSON
Bruno DANGER	Jacques DUPRE	Isabelle BLANCHETIERE

Elections régionales

8h00 – 11h30	11h30 – 15h00	15h00 – 18h00
Sébastien CHESNEAU	Adeline OUVRAT	Pascal CRIBELIER
Eric DUBOIS	Marina ASTIER BOURBON	Bruno DANGER (15h00 – 16h30) Laure LHUILIER (16h30 – 18h00)

BAIL EMPHYTEOTIQUE

sous conditions suspensives pour le projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une partie des terrains situés à Châtillon-sur-Cher appartenant au domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de Châtillon-sur-Cher souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, qui prévoit que d'ici à 2020 chaque Région doit produire 23 % d'énergie renouvelable et de ceux fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015 de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité. De même l'arrêté ministériel du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables prévoit de tripler la part du solaire en sept ans, passant ainsi de 6.3 GW aujourd'hui à plus de 18 GW en 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire d'un terrain situé au lieu-dit « Les Poizas », parcelle section B numéros 3275, relevant de son domaine privé. La Commune de Châtillon-sur-Cher souhaite mettre tout ou partie de ces terrains à la disposition de la société URBA 282, en vue d'implanter et d'exploiter une centrale photovoltaïque au sol destinée à produire de l'énergie électrique et de constituer les servitudes afférentes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives ci-annexée avec la société URBA 282. Afin de permettre à URBA 282 de déposer les autorisations administratives nécessaires au développement, puis à la réalisation et l'exploitation du projet de centrale photovoltaïque, il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'attestation autorisant la société URBA 282 à déposer toute

demande d'autorisation administrative, et notamment toute demande d'autorisation administrative, qui serait nécessaire à la réalisation de son projet.

Enfin, afin de permettre à URBA 282 de candidater à l'appel d'offres CRE, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'attestation de mise à disposition du terrain d'implantation de la Centrale Photovoltaïque selon le modèle établi par le cahier des charges audit appel d'offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable de principe sur le projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur tout ou partie du terrain appartenant au domaine privé de la commune de Châtillon-sur-Cher
- d'autoriser la société URBA 282 à procéder ou à faire procéder à toutes les études nécessaires au projet
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'attestation autorisant la société URBA 282 à déposer à ses frais et risques en temps utile toute demande d'autorisation administrative qui serait nécessaire à la réalisation de son projet, et notamment toutes demandes d'autorisations d'urbanisme
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives avec la société URBA 282, portant sur tout ou partie de la parcelle cadastrée section B numéro 3275, tel que ci-annexé, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du projet de la société URBA 282, notamment
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le document d'arpentage nécessaire à la définition du Site donné à bail
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'attestation de mise à disposition du terrain d'implantation de la Centrale Photovoltaïque à fournir dans le cadre de la candidature à l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

SICOM : modification statuts

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents, qu'il convient de délibérer sur l'adhésion de nouvelles communes (Mareuil, Vouzon, Cellettes, Chaumont-sur-Tharonne, Herbault, et Nouan-le-Fuzelier) au syndicat de vidéo protection,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- l'extension du périmètre à ces communes
- la modification de l'article 1^{er} des statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite continuer la gratuité des frais de gestion pour l'inscription aux transports scolaires pour la rentrée 2021/2022 (sont concernés les Ao2 : écoles maternelle et élémentaire). Les inscriptions débiteront le 3 juin via le site Rémi 41.

Le SIDELC propose de poser gratuitement des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux ou combrières en échange d'un faible loyer. Aucun coût ne serait à la charge de la collectivité.

Les emplacements proposés sont les suivants :

- Toiture de la salle des fêtes
- Ombrière au plateau multisports pour les terrains de pétanque (exemple : 200 m² à Selles St-Denis)

Concernant le terrain agricole aménagé le long du chemin rural n°56, les Cosses du Tertre Blanc, parcelle cadastrée B 2934 ROBIN / DUVIL, le procureur ne donnera pas de suite à la plainte au tribunal pénal. Un recours est cependant possible au tribunal civil. Dans ce cas, il convient de faire une demande d'assistance juridique auprès de Groupama.

Actuellement, Châtillon-sur-Cher est la dernière commune du département à ne pas avoir de plaque commémorative sur la ligne de démarcation. L'ANACR posera, à ses frais, une plaque à côté du pont du Cher. Une cérémonie limitée à 10 personnes aura lieu le 27 mai 2021, jour de la Résistance. La municipalité proposera une inauguration plus importante le 22 mai 2022 si les conditions sanitaires le permettent.

Les travaux du logement au 1 rue Aristide Romestant étant terminés, celui-ci va pouvoir être proposé à la location.

M. Fabrice LATREILLE souhaite présenter un projet d'animation musicale tremplin jeunes (tête d'affiche : un ancien candidat de The Voice). Une subvention de la Communauté de Commune à hauteur de 50 % pourrait éventuellement être accordée.

Mme Annie BRISSET demande qu'une liste des artisans, commerçants, producteurs de la commune soit tenue à jour pour l'insertion dans le bulletin municipal de fin d'année.

Les travaux sur le parking de co-voiturage de la Communauté de Commune sont achevés. Cependant un portique à hauteur de 2m20 a été installé. Ce qui en limite l'accès.

Concernant le problème d'affaissement de la route devant les établissements THOMAS, le passage d'une caméra est prévu en juin pour identifier les endroits « fuyards » et déterminer les travaux en conséquence.

Des courriers destinés aux personnes de la commune éligibles à la fibre sont en cours de distributions.

La carte PLUI présentée aux Maires est repoussée au 15 juin 2021.

La commission urbanisme est reportée au 4 juin 2021 à 18h30.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 10 juin 2021 à 18h45.

La séance est levée à 19h45.